

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01764

Numéro SIREN : 819 858 333

Nom ou dénomination : A LA RACINE - ANTHROPOLOGIE

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/018024

BORSANI Alexandra
À LA RACINE - ANTHROPOLOGIE

LIASSE FISCALE

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux			
			Déclarations et annexes nées
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)			
Option pour la comptabilité super-simplifiée			TVA
A IDENTIFICATION	Place Georges Le Cornec BP 88015		
Identification du destinataire	35580 Guichen		
Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement			
Adresse de messagerie	contact@alexandraborsani.org		
B DIVERS			
Activités exercées	Recherche en sciences sociales, publications		
Si vous êtes inscrit au répertoire des métiers, cochez la case			
Comptabilité informatisée			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?	Non	Si oui, nom du logiciel utilisé	
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable		tél :	S/I
Nom et adresse du conseil		tél :	S/I
Nom et adresse du CGA /OMGA, du viseur ou du certificateur conventionné		n° Agrément	
Visa : CGA /OMGA		Viseur ou certificateur conventionné	



AB
1/11

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	150		150
TOTAL II	150		150
TOTAL GENERAL (I + II)	150		150

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	150
TOTAL I	150
TOTAL GENERAL (I + II + III)	150





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	9 243
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			9 243
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			10 830
Total des charges d'exploitation (II)			10 830
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-1 587
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-1 587

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		1 587
Déductions de l'exercice		
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)		6 890
Total des exonérations ou abattements sur le bénéfice et entreprises nouvelles (somme ci-dessus)		6 890
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		8 477
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		8 477



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033—D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Débits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☐

AS
2023



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033—E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Ans

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes
physiques de l'entreprise

1

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

1

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Docteur	
	Nom et prénom	Borsari Alexandra	Nom marital
	Nombre de parts ou d'actions	1	Pourcentage de détention 100,00%
	Date de naissance	04/04/1976	Pays de naissance France
	Code postal de naissance	75014	Commune de naissance Paris
	Numéro, type et nom de voie	350 chemin de Pré Neuf	
	Complément de distribution	CDV71676	Lieu-dit, hameau
	Code postal	38350	Ville LA MURE
	Pays	FRANCE	





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.	☐
---	--------------------------

Ans



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059—H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059—I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUESDéclaration pour la période : Année 2022

Formulaire N° 2031 (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2031-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2031

(Applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur le revenu

Bénéfices industriels et commerciaux

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N°78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

contact@alexandraborsari.org

2 - ADRESSE DU DÉCLARANT

N°, type et nom de voie Place Georges Le Cornec

Complément de distribution

BP 88015

Lieu-dit, Hameau

Code postal

35580

Ville Guichen

B - ACTIVITÉS EXERCÉES

Activité principale Recherche en sciences sociales, publications

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**1 - RÉSULTAT FISCAL**

Col.1

Col.2

Bénéfice(col.1)Déficit(col.2)

8 477

2 - REVENUS DE VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS (COMPRIS DANS LES RÉSULTATS CI-DESSUS)

Revenus soumis à l'impôt sur le revenu

d 9 243

Total (c + d)

9 243

3 - TOTAL

Total col.1 et Total col.2

17 720

4 - BÉNÉFICE IMPOSABLE OU DÉFICIT DÉDUCTIBLE

Bénéfice(col.1)Déficit(col.2)

17 720

6 - BÉNÉFICIEZ-VOUS D'EXONÉRATIONS OU D'ABATTEMENTS?

Oui

Jeune entreprise innovante(art. 44 sexies A)

☐**9 - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Non

Annexe à la déclaration n° 2031

E - RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

ASSOCIÉ N° 1

Associé personne physique

☐ Oui

Gérant

☐

Titre

Docteur

Nom

Borsari

Prénom

Alexandra

Nom marital

Numéro scal

0720793860255

Numéro de département
de naissance

75

Pays de
naissance

France

Date de naissance

04/04/1976

Ville de
naissance

Paris

Adresse de l'associé

Numéro, type et nom voie 350 Chemin de Pré Neuf

Complément de
distribution

CDV56294

Lieu-dit ,
hameau

Code postal

38350

Ville

LA MURE



2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION				Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)					8 477
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)					
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a				
à déduire quote-part des frais et charges correspondants	b				
revenus nets exonérés (a-b)	c				
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	9 243	Total c + d		9 243
3 Total					17 720
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)					17 720
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %					
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)					
Quote part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI				e	
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies				f	
5 Plus-values					
taxées selon les règles prévues pour les particuliers					
à long terme imposables au taux de 12,8%					
à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1)					
à court et à long terme exonérées					
dont plus-values à long terme exonérées (art 151 septies A)					
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)					
6 Exonérations et abattements					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies					
ZRR art.44 quindecies					
Zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octes A					
Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies					
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies OA)					
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies					
Autres dispositifs					
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W					
Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies					
Exonération ou abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8%			sur le bénéfice professionnel	
7 BIC non professionnels					
a - BÉNÉFICE			b - DÉFICIT		
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)					
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)					
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)					
- Plus-values					
Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8 %					
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants)					
sur le bénéfice non professionnel					
8 Régime des sociétés de personnes (Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés)					
Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés					
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					

AB
2/11

2031 Bis - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031				
				Formulaire réant
E REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES				
Répartition des résultats entre les associés personnes morales				
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	SIREN	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'IR ou éventuellement à l'IS	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit	
1	2	3	4	
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques				
N° d'ordre	Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques		Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal
	5		6	7
1	Borsari Alexandra Cedeur 350 Chemin de Pie Neul CDV56294 38320 LA MURE		X	0720793800250
N° d'ordre	Date et lieu de naissance des associés (Commune, n° de département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
	8	9	10	11
1	04/04/1970	73 Paris France		
Sociétés en commandite simple				
Montant des bénéfices distribués		aux commanditaires au cours de l'année		
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX				
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)				
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement				
G DIVERS				
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)				
Adresse des autres établissements				
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés				
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice				
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice				
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT				
Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix acquis	Plus-value	
Total				
I BIC NON PROFESSIONNELS				
Détermination du résultat de l'exercice			Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles déjà soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale				
Autres locations meublées non professionnelles				
Location gérance				
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'élevage				
Autres BIC non professionnels				
Résultat avant imputation des déficits antérieurs				

AB

3/11

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
Formulaire néant									
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028		030					
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044		048					
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	150	052				150	
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					
	Autres (3)	072		074					
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084		086					
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	150	098				150	
Total général (I + II)		110	150	112				150	
PASSIF							Exercice N NET		
Capitaux propres									
Capital social ou individuel							120		150
Écarts de réévaluation							124		
Réserve légale							126		
Réserves réglementées							130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)							131		132
Report à nouveau							134		
Résultat de l'exercice							136		
Subventions d'investissement							137		
Provisions réglementées							140		
Total I							142		150
Provisions pour risques et charges							Total II	154	
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées							156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164		
Fournisseurs et comptes rattachés							166		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :							169		172
Produits constatés d'avance							174		
Total III							176		
Total général (I + II + III)							180		150
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182			
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184			

AB

4/n

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N	
Produits d'exploitation											
Ventes de marchandises			dont export et livraisons intracommunautaires			209		210			
Production vendue	biens					215		214			
	services					217		218	9 243		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	9 243		
Charges d'exploitation											
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	10 830		
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)								240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier			242			
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243		)	244			
Rémunérations du personnel								250			
Charges sociales								252			
Dotations aux amortissements								254			
Dotations aux provisions								256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		)	262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)								264	10 830		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-1 587		
Produits et charges divers											
Produits financiers								(III)	280		
Produits exceptionnels								(IV)	290		
Charges financières								(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		)	(VI)	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348						
Impôts sur les bénéfices								(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PÉRTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	-1 587		

AB
5/11

B - RÉSULTAT FISCAL										1		2			
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2										312		314	1 587		
Réintégrations															
Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318					
Provisions non déductibles										322					
Impôts et taxes non déductibles										324					
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		330							
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)			249		251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997					
Déductions															
Entreprise nouvelle (44 sexes)										986		342			
Zone franche urbaine (44 octies A)										987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)										127					
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)										138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)										981					
Jeune entreprise innovante (44 sexes A)										989	6 890				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)										991					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)										992					
Investissements outre-mer										344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)										345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)										993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346		350									
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			855											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			843											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			845											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			847											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			848											
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			841											
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990											
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			849											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1	352		Bénéfice col. 2	354	8 477
Déficits															
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356					
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)			dont imputés sur le résultat					360							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1	370		Bénéfice col. 2	372	8 477
Divers à réintégrer															
Libellé												Montant			
Divers à déduire															
Libellé												Montant			

AB

6/11

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
									Formulaire néant	X
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial	495		497		498		499			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	510		512		514		516			
Constructions	520		522		524		526			
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL	570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
Nature des immobilisations		Valeur d'actif		Amortissements		Valeur résiduelle		Prix de cession		
TOTAL		578		580		582		584		
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)		Plus ou moins-value								
		à court terme		à long terme						
				19%		15% ou 12.8%		0%		
		588		581		587		589		
Plus-values taxables à 19%						579				
Régularisations		590		583		594		595		
Total		596		585		597		599		

Ad

7/11

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES										
									Formulaire néant	X
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		628		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises		
Fonds commercial						681		683		
Autres immobilisations incorporelles						700		705		
Terrains						710		715		
Constructions						720		725		
Installations techniques, matériel et outillage						730		735		
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745		
Matériel de transport						750		755		
Autres immobilisations corporelles						760		765		
TOTAL						770		775		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B) 780										
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	
Déficits imputés									983	
Déficits reportables									984	
Déficits de l'exercice									986	
TOTAL des déficits restant à reporter									970	
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant									380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326				
N° du centre de gestion agréé									388	
Montant de la TVA collectée									374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

AB
8/11

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE			
Formulaire néant			X
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	108		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
Total 3	152		
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	376		
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

AB

2/11

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)					2033F
					Formulaire néant
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique			Dénomination		
Numéro SIREN			Nombre de parts	% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)					
Code Postal	Commune		Pays		
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre et Nom patronymique		Docteur Borsan Alexandra			
Nom marital			% de détention	100.00	Nb de parts ou actions
					1
Date de naissance	04/04/1976	N° Département	75014	Commune	Paris
				Pays	France
Adresse (N°, type et libellé voie)		350 chemin de Pré Neuf CDV71676			
Code Postal	38350	Commune	LA MURE	Pays	FRANCE

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant		X
Forme juridique			Dénomination		
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES			
COMPOSITION DU CAPITAL			
			Formulaire néant
			X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE			
N° SIREN (si société établie en France)	Dénomination	% de détention	Adresse

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES			
COMPOSITION DU CAPITAL			
			Formulaire néant
			X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE			
N° SIREN (si société établie en France)	Dénomination	% de détention	Adresse

AB

10/11

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE						2009RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile							
						Néant	
						PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)							
						Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)							
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE							
Crédit d'impôt				Montant			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE							
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris							
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME							
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)							
Dont montant préfinancé							
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte						1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail						3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés						5	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE							
Crédit d'impôt				Montant			
CIR				6 890			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM							
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)							
III - CAS PARTICULIERS							
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N				Montant			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois				Montant			
Annexe à la 2009RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts							
IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux							
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie	
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse		

CONFORME À L'ORIGINAL
LE 27/03/23
Alain BERNAN
généraliste
11/11



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069—RCI

(Applicable à compter du 31/12/2022)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

2 - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

2.1 CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt 1

Montant

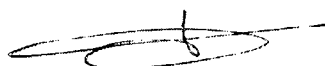
Conforme à l’original
Fait à LA MURE le 25 juillet 2023

Inventaire 2022	
ACTIF	PASSIF
Montant global	Capital social
150	150
PAS DE VENTE AU DETAIL, pas de marchandise	Sans modification

Conforme à
l'original

Le
31/12/2022

La gérante,
associée
unique,
Alexandra
Borsari



EURL A LA RACINE ANTHROPOLOGIE

Au capital de 150 euros

Siège social : 350 chemin du Pré Neuf, CDV 56294, 38350 LA MURE

Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE

Décision de l'associée unique et gérante du 30 JUIN 2022

Le 30 juin 2022

A LA MURE

La soussignée Borsari Alexandra associée unique et gérante de la société A LA RACINE ANTHROPOLOGIE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/22 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Elle a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

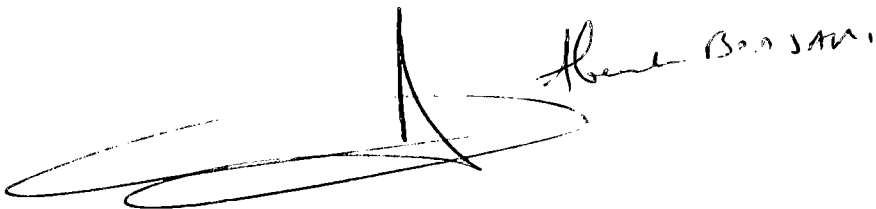
L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/22 , qui se traduisent par une perte de 1587 euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION :

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice au poste report à nouveau.

Fait en 2 originaux,
À LA MURE
Le 30 JUIN 202

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexandra Borsari', is written over a large, stylized, horizontal oval mark.